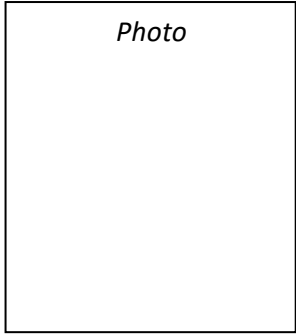


COLLEGE LE VILLAGE
90 rue du Cèdre
78190 Trappes
01 30 16 07 70



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE SPECIALITE ATHLETISME



NOM DU PARENT : M/MME

N° TELEPHONE : 0__ / ___ / ___ / ___ / ___

NOM DE L'ELEVE :

PRENOM DE L'ELEVE :

DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE : N° :

 Rue :

 Code postal :

 Ville :

Cadre réservé à l'administration

Test pratique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dossier Scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résultat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résultat communiqué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Présentation de la Section Sportive Scolaire

La section sportive scolaire spécialité Athlétisme permet à de jeunes élèves de pratiquer leur discipline favorite tout en poursuivant leurs études de la 6ème à la 3ème.

Elle intéresse les élèves qui entreront à la rentrée scolaire 2022-2023, en classe de 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème. Leur scolarité se déroulera avec le même enseignement que tous leurs camarades, mais avec un bénéfice de 2 heures d'athlétisme supplémentaire par semaine (en plus de l'association sportive). Il y a donc possibilité de s'entraîner entre 2h et 4h en plus, dans le cadre de l'école. Cet enseignement sera encadré par un enseignant d'EPS et un éducateur sportif diplômé d'Etat. La scolarité se fera au collège Le Village de Trappes.

En tant qu'athlète, chacun peut conserver son appartenance à son club d'origine.

Les élèves ne pratiquant pas l'athlétisme en club doivent être présent et assidu durant l'entraînement de l'association sportive en plus de l'entraînement de la section sportive.

En cas d'accession à la section sportive athlétisme, l'élève s'engage à poursuivre cette option jusqu'en fin de 5^{ème} pour une entrée en 6^{ème} et jusqu'en fin de 3^{ème} s'il commence en 4^{ème}.

Signature des parents

Signature de l'élève

Vous devez vous présenter :
Le samedi 14 mai 2022 à 14h00
au stade Chansac (piste d'athlétisme)

(Rue du Cèdre – 78190 Trappes)

→ Les épreuves techniques s'y dérouleront de **14h00 à 17h00**

→ Se présenter en tenue de sport adaptée à la pratique de l'athlétisme (pointes si possible) et amener une gourde avec de l'eau.

SUR LE PLAN SPORTIF :

Epreuves athlétiques :

- un sprint,
- un lancer,
- un saut
- une cours de demi-fond

SUR LE PLAN SCOLAIRE :

A l'issue des épreuves techniques, les dossiers scolaires des élèves seront examinés par le jury d'examen.

Les élèves seront informés des résultats suite au test de détection, une fois que les affectations des élèves de 6eme dans un collège, seront connues.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature est à remettre au professeur des écoles avant le 09/05/2022

Le dossier doit contenir les pièces suivantes :

- **La fiche de candidature**
- Pour les élèves de CM2 : la copie du **livret personnel de compétences** à retirer par la famille auprès du directeur de l'école élémentaire
- Pour les collégiens : la photocopie des **deux premiers bulletins** trimestriels de l'année scolaire en cours.
- La fiche « **avis du professeur** »

En septembre 2022, l'élève devra fournir :

- **Un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme
- **Un chèque de 30 euros** à l'ordre de l'association sportive du collège le Village (pour que l'élève puisse être assuré pour sa pratique)

Fiche de candidature

NOM :

PRENOM :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Commune :

NOM du représentant légal :

Téléphone portable :

Renseignements sportifs :

- Pratique en club : OUI – NON.
- Club :
- Spécialité éventuelle :
- Autre sport pratiqué en club :

Renseignements scolaires :

- Ecole / Collège en 2021-2022 :
- Classe actuelle :

Autorisation parentale :

Je soussignée M, MmeResponsable légal de l'enfant
l'autorise à participer au concours d'entrée de la section sportive athlétisme
organisé par le collège le Village.

Je certifie qu'il (elle) est assuré(e) contre les accidents pouvant survenir au cours
de la pratique sportive, conformément à la réglementation en vigueur.

Déclare déléguer le club de l'EASQY, le Collège le Village et la municipalité de
Trappes de toutes responsabilités dans les accidents qui pourraient survenir à
l'élève candidat ou être de son fait au cours des épreuves du concours.

A

Le

Signature :

Avis du professeur

Sur le plan sportif :

Sur le plan scolaire (joindre les bulletins des deux premiers trimestres) :

Sur le plan comportemental :

Sur le plan motivationnel :

Avis : Très favorable – Favorable – Mitigé – Réserve

NOM de l'enseignant(e) :

Signature :